

**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020**

Date de convocation : 24 juin 2020

Aujourd'hui premier juillet deux mille vingt

Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

Etaient présents : M. GOMONT – Mme CABON – M. TANQUEREL – Mme POULET – M. JAMIN – Mme BION-HETET – M. DELORME – Mme CADET – M. LEMARESQUIER – Mme JEAN-PIERRE – M. LEPAULMIER – Mme PERIAUX – MME CAYREL – M. CREVEL – Mme CHATEL – M. LAULHE – Mme JOLIBOIS – M. PIOGER – Mme BOUDARD – M. MARIE – Mme VALETTE – M. COLLET-MORIN – Mme BASLEY – M. BRIANE – Mme LUNEL – M. ANDRE – Mme CHABERTIER – M. FRISON – Mme ASTIER – M. CHAPRON

Absents excusés : M. BAREY (pouvoir à M. GOMONT) – Mme FURON (pouvoir à M. FRISON) – M. PIZZUTO (pouvoir à Mme ASTIER)

Mme CAYREL est désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.


❖ **N° 01 – Application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) – Cession des titres de la SAIEM de Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **De se prononcer** favorablement sur le principe de la fusion avec INOLYA, via le rachat des parts de la SAIEM de Bayeux par INOLYA, afin de répondre aux critères de la loi ELAN ;
- **D'autoriser** les élus représentant la Ville de Bayeux au sein du conseil d'administration de la SAIEM de Bayeux à voter en faveur de la fusion lors du conseil d'administration de la SAIEM qui statuera sur ce point, ainsi qu'en faveur des décisions relatives au processus de fusion entre la SAIEM et INOLYA, et à autoriser la signature des actes y afférents ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment le contrat de cession des actions

Fait à l'Hôtel de Ville, le 6 juillet 2020.

LE MAIRE



Patrick GOMONT